



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES N° 2018-03, 04 et 05

La soussignée donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **5 juin 2018**, à 19h00, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets :

Les demandes de dérogations mineures ont pour but d'autoriser :

- (1) la subdivision d'un lot d'une largeur de 23,15 mètres sur la ligne avant;
- (2) la subdivision d'un lot dont la ligne latérale n'est pas perpendiculaire à la ligne de rue ou parallèle aux lignes du cadastre originaire;
- (3) l'implantation d'une résidence dont la somme des marges de recul latérale est de 7,56 mètres.

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur exige, et ce, pour chaque point mentionné ci-haut, que :

- (1) la largeur minimale de la ligne avant en zone R-4 est de 50 mètres;
- (2) les lignes latérales des terrains doivent être perpendiculaires à la ligne de rue ou parallèles aux lignes du cadastre d'origine;
- (3) la somme minimale des marges de recul latérales en zone R-4 est de 10 mètres.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande de dérogation mineure est située au 2909, route 112.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur les présentes demandes de dérogations mineures est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du **5 juin 2018**.

Fait à Shefford, le 14 mai 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon